



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/103

**OBJET : TARIF DE PARTICIPATION POUR LE REPAS
ANNUEL DES ENTREPRISES DE LA TECHNOPOLE ET
L'ARBRE DE NOËL TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 03/07/2017
Reçu en préfecture le 03/07/2017
Affiché le 
ID : 2017-0627-2017_103-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 juin 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 juin 2017

Le Mardi 27 juin l'année deux mille dix-sept à 18h30 à SAUCATS – Espace Culturel et Sportif « la Ruche »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	M.FATH
CANADA Béatrice	E	M.BLANQUE	LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance

Les procès-verbaux du 22 Mars 2017 et 11 Avril 2017 sont adoptés

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2017

Reçu en préfecture le 03/07/2017

Affiché le

ID: 2017_0627-2017_103-DE

SLOW

N°2017/103

OBJET : TARIF DE PARTICIPATION POUR LE REPAS ANNUEL DES ENTREPRISES DE LA TECHNOPOLE ET L'ARBRE DE NOËL TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

VU les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3.1 relatif à sa compétence développement économique

VU les dispositions législatives en vigueur ;

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Dans le cadre de sa compétence développement économique et notamment de sa mission d'animation auprès des entreprises, la Communauté de Communes de Montesquieu organise annuellement un repas des entreprises de la Technopole ; à cette occasion une participation de 10 € est demandée à chaque participant afin de couvrir une partie du prix du repas.

Toujours dans le cadre de sa mission d'animation économique, la Communauté de Communes de Montesquieu propose aux entreprises du site de bénéficier de chèques cadeaux à l'occasion de Noël, pour chacun de leur salarié.

La valeur faciale d'un chèque est de 20€ et est financée exclusivement par l'entreprise.

La Communauté de Communes de Montesquieu se charge de commander les chèques cadeaux pour l'ensemble des entreprises.

Chaque entreprise règle ensuite sa contribution à la Communauté de Communes en fonction du nombre de salariés bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Fixe** le montant de la participation au repas des entreprises de la Technopole à 10€ par personne
2. **Autorise** la contribution de chaque entreprise souhaitant faire bénéficier d'un chèque cadeaux de 20€ à chacun de ses salariés à l'occasion de Noël
Le montant payé par chaque entreprise varie en fonction du nombre de salarié.
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent
4. **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait à Martillac, le 27 juin 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement